

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le 31 août 2015 à 20 h à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Gilbert Cardinal, Geneviève Gilbert, Marie-Josée Rochon et Michel Lavoie.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux (aucun)
4. Finance et trésorerie (aucun)
5. Administration générale (aucun)
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1 Demande de dérogation mineure (aucune)
 - 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - programme d'aide à la rénovation des bâtiments et enseignes commerciales pour le 322 à 328, rue Principale
 - 6.3 Demande de permis de lotissement (aucune)
7. Loisirs sportifs et culturels (aucun)
8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments (aucun)
9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)
10. Divers (aucun)
11. Période d'information (aucun)
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La secrétaire-trésorière et directrice générale constate et mentionne que, puisqu'ils sont tous présents et acceptent la tenue de la présente assemblée, les conseillers municipaux renoncent à la signification de l'avis de convocation comme requis par le Code municipal du Québec.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

15-08-328 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit et est adopté.

3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

4. Finances et trésorerie (aucun)

5. Administration générale (aucun)

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Demande de dérogation mineure (aucune)

6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale – programme d'aide à la rénovation des bâtiments et enseignes commerciales pour le 322 à 328, rue Principale

15-08-329 Attendu la demande d'aide financière à la rénovation aux termes du programme prévu au *Règlement 12-850* présentée par M. Guy Beauséjour, pour sa propriété située aux numéros 322 à 328, rue Principale, étant constituée du lot 30-46, rang 2, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule 4931-92-1369;

Attendu que cette bâtisse est située dans le secteur visé par ce programme ;

Attendu les plans et photos proposés par le propriétaire dans le cadre du P.I.I.A. accordé par le conseil municipal le 31 août 2015 par sa résolution numéro 15-08-324 ;

Attendu que les objectifs et critères du programme d'aide à la rénovation sont respectés ;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 20 août 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accorder cette demande d'aide financière à la rénovation aux termes du *Règlement 12-850* présentée par M. Guy Beauséjour, pour sa propriété située aux 322 à 328, rue Principale, au montant maximal de 10 000 \$ étant donné que les objectifs et critères sont rencontrés ;
- que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02-690-00-971 ;
- que le propriétaire s'assure que ces rénovations apportent une plus-value à la façade de son commerce.

6.3 Demande de permis de lotissement (aucune)

7. Loisirs sportifs et culturels (aucun)

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments (aucun)

9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)

10. Divers (aucun)

11. Période d'information (aucun)

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

15-08-330 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 5.

Sophie Charpentier
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Joé Deslauriers
Maire